

## **Appel à candidatures d'experts pour le renouvellement d'un comité d'experts spécialisé (CES)**

### **CES « Analyse socio-économique » (ASE)**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Elle contribue à assurer la sécurité sanitaire dans ses différents champs d'intervention : santé humaine, santé et bien-être des animaux, santé des végétaux, santé de l'environnement. Ses avis sont rendus publics.

Afin de mieux apprécier certains enjeux sanitaires et environnementaux, l'Anses peut être appelée à prendre en compte des dimensions socio-économiques à différentes étapes de ses évaluations de risques. L'analyse socio-économique (ASE) permet d'enrichir les expertises de l'Agence avec des connaissances utiles pour le débat et la décision publics. Les activités de l'Agence en matière d'analyse socio-économique ainsi que des exemples de travaux réalisés sont décrits plus précisément sur le site internet de l'Anses à l'adresse suivante : <https://anses.fr/fr/content/lapport-des-sciences-sociales>

De plus en plus sollicitée sur différentes questions socio-économiques, l'Agence s'est engagée en 2021 dans un processus de structuration et de consolidation de ce champ d'expertise avec la création d'un comité d'experts spécialisé (CES) dédié en 2022.

Par cet appel, l'Anses souhaite renouveler ce comité d'experts dont le mandat actuel s'achèvera en décembre 2025. Il s'agit d'un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

#### ■ **Rôle et missions :**

Pour s'assurer de la rigueur scientifique indispensable au bon déroulé et à la qualité des travaux d'expertise produits par l'Anses, cette dernière s'appuie sur ses comités dont le CES « ASE ». Le CES « ASE » émet, chaque fois que le sollicite l'Anses, des analyses et avis, indépendants et transparents, relatifs à des questions socio-économiques dans ses différents champs d'intervention. Les domaines d'application sont variés et multiples (substances chimiques, agents physiques, produits de consommation, nouvelles technologies, pratiques alimentaires, agriculture, travail, etc.).

Le CES « ASE » renouvelé aura pour missions de :

- Participer aux travaux d'expertise de l'Anses dans le cadre de saisines ou auto-saisines ou dans un cadre réglementaire (dossiers REACH notamment) ;
- Poursuivre les réflexions méthodologiques engagées lors de la précédente mandature du comité selon différents axes tels que :
  - l'analyse des déterminants de santé de nature socio-économique ;
  - l'analyse des filières, acteurs, enjeux socio-économiques et des controverses associés à un sujet ;
  - l'évaluation économique d'un impact sanitaire, environnemental ou organisationnel (fardeau) ;
  - l'analyse d'options d'action pour gérer un risque ;
  - l'analyse des alternatives (à un produit, un système, ...) dans une perspective de substitution ;
  - l'analyse coût-bénéfice et ses adaptations aux enjeux posés par les risques sanitaires et environnementaux.

Les travaux conduits au sein de ce comité s'inscrivent dans un cadre national et européen et adoptent, chaque fois que cela est pertinent, une perspective « une seule santé » (*one health*). Une attention particulière sera également portée aux enjeux associés au dérèglement climatique.

L'analyse socio-économique à l'Anses se caractérise par la pluralité des sujets à traiter et une forte transversalité. Pour être pertinente, elle doit pouvoir mobiliser et adapter une diversité de méthodes quantitatives et qualitatives et de compétences au sein des sciences humaines et sociales et en association avec les sciences de la nature.

### ■ **Composition et fonctionnement :**

Le CES « ASE » sera coordonné par la Direction Sciences Sociales, Economie et Société (DiSSES) de l'Anses. Il sera composé d'une vingtaine de membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) désigné(e)s parmi ses membres, nommés *intuitu personae* par décision du directeur général de l'Anses, pour un mandat de quatre ans, et après avis du Conseil Scientifique.

Le comité se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6-7 semaines (environ 8 réunions par an), durant une journée, dans les locaux de l'Anses ou sous forme de visio-conférence.

Pour conduire ses analyses et avis, le CES s'appuiera sur le travail de rapporteurs ou de groupes de travail mis en place par l'Anses afin de répondre spécifiquement aux questions qui lui sont posées. Des points d'avancement des différents travaux en cours seront présentés régulièrement lors des réunions du CES. Les groupes de travail sont le plus souvent pluridisciplinaires et composés d'experts membres du CES ASE et/ou d'experts extérieurs au CES sélectionnés sur la base de leurs compétences et de l'absence de conflit d'intérêt au regard du sujet à traiter.

Les experts du CES contribuent à l'expertise collective sur l'ensemble des travaux qui leur sont confiés par une participation assidue aux réunions et discussions de ce comité, ainsi que par la relecture critique de synthèses d'expertise collective qui leur sont présentées et de tous les documents qui leur sont soumis par le(s) coordinateur(s) du comité. Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s). Le croisement des regards est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « compétence recherchées ».

Pour mener à bien ses missions le CES « ASE » articulera ses travaux avec les autres CES de l'Anses concernés<sup>1</sup>.

Une attention particulière sera portée à la possibilité de valoriser les travaux du CES ASE.

### ■ **Liste de personnalités compétentes**

Une liste de personnes ressources pourra être établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour ce CES, permettant de recourir, le cas échéant, à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

Ces personnalités compétentes sont nommées pour apporter leur expertise auprès du CES soit en tant que membre d'un groupe de travail ou expert(e) rapporteur sur tout sujet en lien avec les travaux du CES.

---

<sup>1</sup> [Liste, missions et composition des comités d'experts spécialisés \(CES\) de l'Anses](#)